

Paiement de Proximité



La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une **offre de paiement de proximité** pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...).

Les buralistes partenaires afficheront le logo indiqué sur l'image. Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire. La liste des buralistes partenaires de Haute-Garonne est disponible [dans ce fichier pdf](#).

Un outil de recherche de buraliste agréé est également disponible [sur le site gouvernemental des impôts](#).